

**PORTANT COMPOSITION DES JURYS DE VALIDATION
DES ETUDES SUPERIEURES (VES) DIPLOMANTE**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

**LE PRESIDENT
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article R613-36 ;
Vu la délibération n°2020-11-24-06,
Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA),
Vu les statuts de l'EPE UCA ;

ARRETE

Article 1 :

La composition du jury de validation des études supérieures (VES) diplômante pour l'obtention d'un diplôme de licence, de l'UFR de Mathématiques, en cours de cycle ingénieur à POLYTECH et ISIMA comme suit :

Licence Mention Mathématiques

Membres du jury :

Jérôme CHABERT, Président du jury, MCF
François DUMAS, Vice-président, PU

Christophe DE VAULX, MCF – Responsable de la spécialité d'ingénieur concernée
Cédric CHAUVIERE, MCF – Directeur des études de POLYTECH
Nicolaé CINDEA, MCF
Michaël HEUSENER, PU

Article 2 :

Le Directeur Général des Services de l'EPE UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 02/07/2021

Le Président

Mathias BERNARD

Le Directeur Général des Services
François PAQUIS

- Transmis au contrôle de légalité le 08 JUIL. 2021

- Publié le 08 JUIL. 2021

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.